

✘ **FAIDA** : Latinisation d'un terme germanique (v. ha. *Fehde*) désignant la vengeance, où plutôt le système vindicatoire structurant la société clanique. Le groupe familial est collectivement responsable des actes commis par un des siens et la réparation du dommage intéresse tout le clan. La pratique ne joue qu'entre parentèles liées par l'échange. Venger les siens est un devoir conditionné par l'honneur, mais la violence ne doit pas être débridée. La faida obéit à des règles et des rites qui préservent l'équilibre de la société. Les anciens interviennent au **mallus** pour tenter la conciliation des parties par le versement du **wergeld**. Il est cependant plus glorieux de recouvrer son honneur par les armes : « *On ne porte pas ses parents dans sa bourse* ». L'institution d'une justice publique contrecarre le système vindicatoire. Dès le milieu du IV^e s., Rome impose aux lètes francs un règlement (loi salique) qui tarifie la vengeance. La coutume subsiste cependant (le [Nibelungenlied](#)) et en 802 un capitulaire de Charlemagne réitère l'interdiction de la violence et l'obligation de la composition (deux tiers, *faidus*, pour la parenté, un tiers, *fredus*, pour le roi). Au Moyen Age, l'honneur nobiliaire impose toujours la *faida*. La cour seigneuriale tente de réguler les conflits mais la pratique amène l'Eglise et le roi à imposer des trêves et paix spéciales, telle la *Quarantaine le Roi*.